

Colmar, le 25 octobre 2021

**Bureau de la gestion collective  
des personnels du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :

Aline Maréchal

Tél. 03 89 21 56 19

Mél : [aline.marechal@ac-strasbourg.fr](mailto:aline.marechal@ac-strasbourg.fr)

52-54 avenue de la République

B.P. 60092

68017 Colmar cedex

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles  
du Haut-Rhin,

**Objet : Appel à candidature pour le poste d'enseignant référent pour les usages du numérique auprès des circonscriptions de Wittelsheim et Guebwiller**

L'enseignant référent pour les usages du numérique, membre de l'équipe de circonscription, est un enseignant du premier degré possédant une expertise du numérique. Il exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription. Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique. Il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux.

**1) Accompagnement des écoles et des circonscriptions**

L'enseignant référent pour les usages du numérique accompagne les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre des usages du numérique dans le cadre des référentiels d'enseignement.

Ses missions consistent notamment à :

- déployer et suivre les ressources et les services numériques ;
- accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques.

Il participe à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique. Il accompagne des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques.

Il assiste les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative.

Il soutient les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage.

**2) Contribution à la formation des enseignants**

Au regard de son expertise ou de sa certification professionnelle, l'enseignant référent pour les usages du numérique contribue à mettre en œuvre des actions de formation.

Il met les outils numériques et les parcours à distance au service de la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique.

Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.

### **3) Aide et conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative**

Selon les besoins et l'articulation avec les enjeux nationaux et territoriaux, l'enseignant référent pour les usages du numérique apporte une aide à la décision et une expertise à l'IEN, aux équipes pédagogiques des écoles, aux représentants des collectivités territoriales.

En s'appuyant sur un travail de veille, il apporte aide et conseil notamment sur :

- le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des orientations de la politique éducative, en cohérence avec le pilotage de l'IEN ;
- les modalités d'équipement et de maintenance ;
- le choix des ressources et services numériques ;
- les aspects juridiques et déontologiques ;
- le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.

#### **Les modalités de candidature**

Les candidats intéressés par le poste enverront un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

**Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant, uniquement par mail, pour le 15 novembre au plus tard.**

Les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Les enseignants ayant reçu un avis favorable de leur inspecteur seront convoqués devant la commission.

Le poste d'enseignant référent pour les usages du numérique relève de la catégorie des postes à profils : le départage des candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème).

Il s'agit d'un poste à temps plein.

**Signé : Nicolas FELD-GROOTEN**